

A. RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité du **GROUPE CIMESCAUT** durant l'exercice 2007 et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultats consolidés arrêtés au 31 décembre 2007.

Le **GROUPE CIMESCAUT** a établi ses comptes semestriels et annuels pour l'exercice qui se clôture le 31 décembre 2007 conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Dans l'état actuel, l'application des IFRS adoptés dans l'Union Européenne ne donne pas lieu à des écarts avec l'application des IFRS tels qu'édictees.

Ces comptes ont été audités.

Les ventes du **GROUPE CIMESCAUT** ont été conformes aux prévisions.

Sur l'exercice 2007, le volume des ventes totales de concassés de la **S.A. CIMESCAUT MATERIAUX** a enregistré une hausse de 9,71 % résultant de l'augmentation des ventes sur ses trois principaux marchés (Belgique, France et Pays-Bas).

Quant au volume des ventes de la **S.A. CARRIERES DU FOND DES VAULX**, il a baissé tant pour l'activité concassés, -9,2 % que pour l'activité béton préparé, -5,8 %.

Pour ce qui est des perspectives pour l'exercice 2008, vu l'activité exceptionnelle du premier trimestre suite aux conditions atmosphériques favorables aux activités de nos clients, nous prévoyons un volume des ventes au moins égal à celui de l'exercice 2007.

Au 31 décembre 2007, *les produits des activités ordinaires* du **GROUPE**

CIMESCAUT se sont élevés à 52.486.146 € contre 48.137.299 € en hausse de 9,03 %.

Les *autres produits opérationnels* se sont montés à 1.534.442 € contre 678.350 € en 2006. Ceux-ci ont été influencés par les plus-values réalisées sur la vente d'immobilisés pour 971.336 €. Les coûts correspondants à ces ventes se retrouvent dans la rubrique 3.4. du compte de résultats pour un montant de 439.921 €.

Les achats de matières et de services liés aux ventes sont en augmentation de 7,28 % par rapport à 2006. Ils passent de 28.028.900 € en 2006 à 30.068.067 € en 2007.

Le *bénéfice opérationnel avant amortissement* s'élève à 11.770.179 € contre 10.803.764 € en 2006, en hausse de 8,94 %.

Les *amortissements* se sont montés à 2.908.189 € contre 3.767.397 € en 2006.

En ce qui concerne le poste *réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales*, une dotation d'un montant de 156.296 € a été réalisée en 2007 contre une dotation de 519.340 € en 2006 qui avait été réalisée pour la première fois sur la totalité du stock de 0/4.

Cette dotation d'un montant de 156.296 € se décompose comme suit :

- la majeure partie, soit 106.138 € correspond à la réduction de valeur de 1 €/T sur le stock de 0/4 décidée par le Conseil d'Administration de la **S.A. CIMESCAUT MATERIAUX** en 2007 vu les difficultés de commercialisation de ce produit.
- Le solde correspondant à un abattement de 5 %/an qui est appliqué sur les pièces magasin n'ayant pas tourné pendant 5 ans pour les **S.A. CIMESCAUT, S.A. CIMESCAUT MATERIAUX et S.A. CARRIERES D'ANTOING** et qui a représenté pour 2007 une réduction de 27.099 € pour les **S.A. CIMESCAUT et S.A. CIMESCAUT MATERIAUX** et de 21.312 € pour la **S.A. CARRIERES D'ANTOING**.

Quant aux *provisions pour risques*, il s'agit principalement des provisions en matière de prépension qui sont passées de 691.643 € en 2006 à 595.649 € en 2007.

Elles se décomposent en « utilisation de provisions » pour 158.133 € et en « dotation de provisions » pour 62.140 € principalement pour des provisions de prépension.

Le *bénéfice opérationnel* s'élève à 8.861.990 € contre 7.035.967 €, en 2006 en augmentation de 25,96 % grâce à la commercialisation d'un volume plus important de produits et à une bonne

maîtrise de l'ensemble des coûts.

Les *revenus financiers* de l'année 2007 s'élèvent à 221.621 € contre 1.450.590 € en 2006. Il est à noter que fin 2006, suite à la vente d'actions, une plus-value de 1.216.922 € avait été dégagée.

Les *coûts financiers* de 2007 se montent à 836.701 € contre 920.406 € en 2006.

Le *bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires* est en hausse de 8,99 % par rapport à 2006. Il s'élève à 8.246.910 € contre 7.566.152 € en 2006 suite à des ventes en augmentation sur les trois marchés de la **S.A. CIMESCAUT MATERIAUX** et à la bonne maîtrise de l'ensemble des coûts.

Seule la **S.A. CARRIERES DU FOND DES VAULX** a vu son résultat diminuer de 241.302 € par rapport à l'exercice précédent suite à de moindres travaux d'infrastructure dans la zone.

Les *charges d'impôts* de l'exercice s'élèvent à 2.195.665 € contre 2.141.687 € en 2006, en augmentation de 2,52 %.

Le *bénéfice net* s'est élevé à 6.005.309 € contre 4.949.633 € en 2006, en augmentation de 21,32 %, provenant de la hausse des revenus nets de son unité de production la **S.A. CIMESCAUT MATERIAUX** et de sa société de commercialisation sur le marché français, **C.V.G.**

L'**EBITDA** s'élève à 11.770.179 € contre 10.803.364 € en 2006 en augmentation de 8,95 %.

Le *bénéfice net par action* de 2007 est de 104,16 € contre 85,85 € en 2006, en augmentation de 21,33 %.

En ce qui concerne la **S.A. CIMESCAUT**, société consolidante, elle continuera, en 2008, à effectuer des prestations administratives et techniques pour ses sociétés liées.

Le **chiffre d'affaires** de la **S.A. CIMESCAUT** s'est élevé à 3.358.909 € contre 3.360.682 € en 2006.

Les **amortissements**, effectués suivant les règles d'évaluation habituelles, s'élevant à 97.578 €, l'**immobilisé net** est de 585.969 €.

Les **revenus des immobilisations financières** se sont montés à 1.354.408 € contre 1.224.315 € en 2006 et tiennent compte du versement d'un dividende de la **S.A. CARRIERES DU FOND DES VAULX** de 1.151.808,00 €.

Comme en 2006, la **S.A. CIMESCAUT MATERIAUX** n'a pas versé de dividende intérimaire à la **S.A. CIMESCAUT** en 2007.

Le **bénéfice net à affecter** s'élève à 1.413.396 € contre 1.795.582 € en 2006.

Compte tenu du report antérieur de 13.008.358 €, le **bénéfice répartitionnable** s'élève à 14.421.754 €.

L'effectif inscrit à fin d'année était de 35 personnes dont 2 personnes de direction, 1 cadre, 10 employés et 22 salariés.

Affectation du résultat de la S.A. CIMESCAUT, société consolidante

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice répartisable :

- Rémunération du capital : 724.109 €
- Bénéfice à reporter : 689.285 €

Si vous approuvez l'affectation du résultat qui vous est proposée, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 29 avril 2008 l'attribution d'un dividende brut ordinaire de 12,56 € par part sociale contre un dividende brut ordinaire de 10,93 € par part sociale et un dividende brut extraordinaire de 9,07 € par part sociale.

Compte tenu du précompte mobilier de 25 %, le dividende net ordinaire s'établira à 9,42 € par part sociale.

Ce dividende net de 9,42 € par part sociale sera payable à chacune des 57.652 parts sociales à partir du 7 mai 2008 contre remise du coupon n° 47 aux guichets des sièges et des agences de la FORTIS BANQUE.

En date du 28 septembre 2007, le Conseil, sur proposition de la S.A. CBR, a désigné Madame Sylvie BRICHARD à occuper jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire le poste d'administrateur laissé vacant par la démission de Monsieur Willem-Jan BOER, appelé à de nouvelles fonctions au sein du groupe Heidelberger Cement.

Il vous est proposé de confirmer cette nomination pour une durée de quatre ans à dater de la présente assemblée.

Le Conseil d'Administration considère qu'en vue de maintenir l'équilibre de sa composition, tant au point de vue de la représentation d'actionnaires significatifs que de celui de la diversification des domaines de compétence, il est judicieux de renouveler le mandat de cette personne, qui s'est par ailleurs acquittée de sa tâche à la satisfaction générale. Le Conseil n'a donc pas jugé utile de susciter d'autres candidatures à ce poste.

Le mandat de commissaire du Cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Hugo VAN PASSEL, vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale.

Il vous est proposé de nommer le Cabinet MAZARS & GUERARD, Reviseurs d'Entreprises

S.C.R.L., représenté par Monsieur Hugo VAN PASSEL, Reviseur d'Entreprises dont les honoraires s'élèvent à 16.500 € par an HTVA.

L'activité principale du **GROUPE CIMESCAUT** est fortement liée au secteur de la construction, l'évolution de son chiffre d'affaires suivant ainsi l'évolution du chiffre d'affaires du secteur de la construction.

Suite à la sensibilité de ce secteur aux conditions atmosphériques, les activités de nos sociétés présentent, de plus, un caractère saisonnier, qui peut être très marqué en début et en fin d'exercice.

Quant aux risques et incertitudes pour l'avenir, le Conseil d'Administration estime que la société n'est pas confrontée à court et moyen terme à des risques et incertitudes majeurs connus à ce jour.

La matière première alimentant les installations de la **S.A. CIMESCAUT MATERIAUX**, à savoir la pierre calcaire, provient du gisement appartenant à la **S.A. CARRIERES D'ANTOING**, société créée en 1982 par la **S.A. C.B.R. et la S.A. CIMESCAUT**.

Lors de la création de la **S.A. CARRIERES D'ANTOING**, des contrats de fourniture de pierres calcaires, d'une durée de 30 ans, et renouvelables annuellement, ont été conclus entre la **S.A. CARRIERES D'ANTOING** et la **S.A. C.B.R.**, de même qu'entre la **S.A. CARRIERES D'ANTOING** et la **S.A. CIMESCAUT**.

Concernant le passage, à partir de 2012, d'un contrat à durée fixe en contrat renouvelable annuellement, les parties concernées en examinent la problématique et tenant compte de la décision annoncée par CBR d'étudier l'installation d'un four d'une capacité de 5.000 T/jour, en remplacement du four actuel d'une capacité de 3.100 T/jour.